PRESENTATION DE L'AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION (AGANOR)

THEME : « l'Infrastructure de la Qualité (IQ)»

Présenté par: Aymar Séverin KOMBILA
Fonction: Directeur Régional
Haut-Ogooué et Ogooué-Lolo

Date : Samedi 20 mars 2021

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation

BP 23 744 - Tel.: 011 76 28 43
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

"Votre passerelle vers la Qualité"

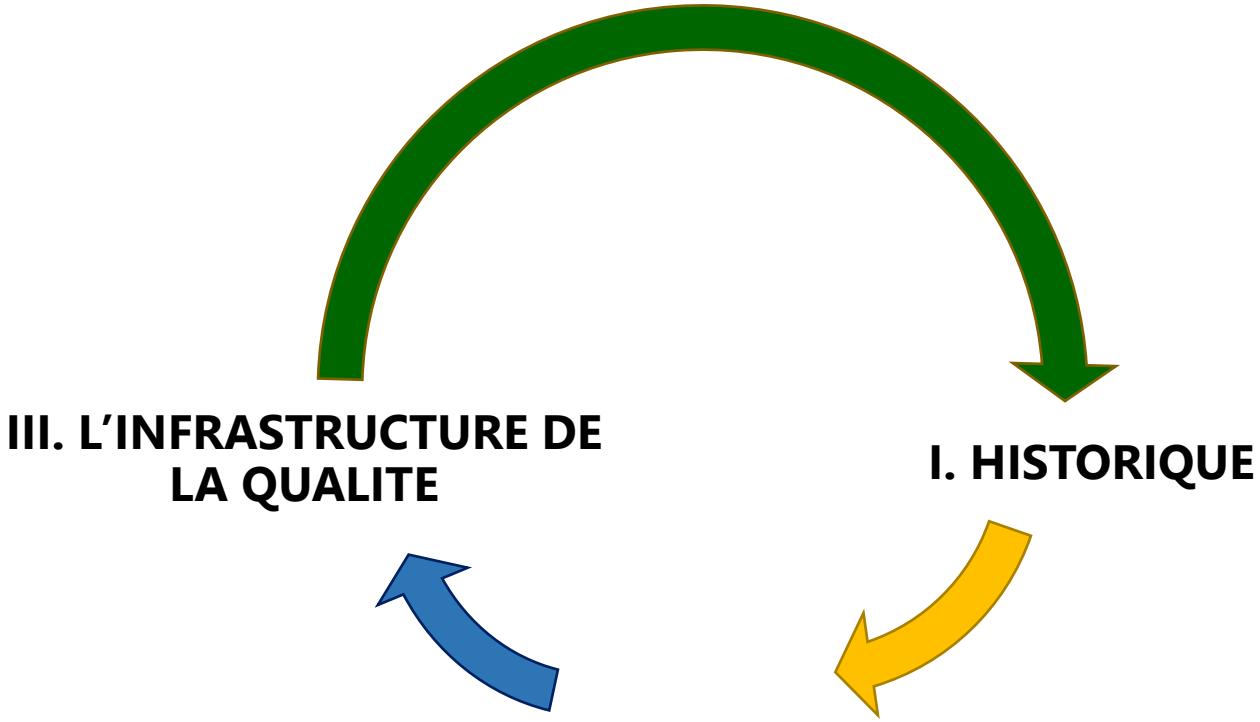

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

1- APERCU HISTORIQUE

2007

CNTT

Vision de transfert des technologies

IMPLANTATION

2008

ANTT

2014

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation

STRUCTURATION

Vision d'Infrastructure Qualité

1- APERCU HISTORIQUE

Des visages dans l'accomplissement de la mission

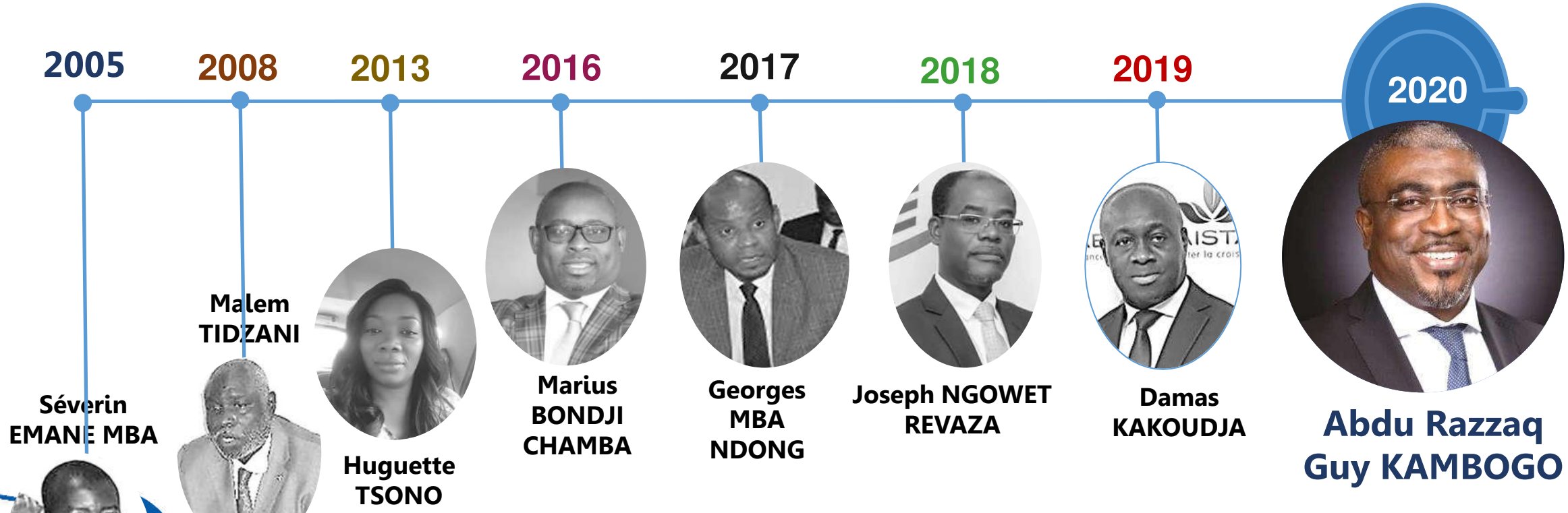

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

1. MISSIONS DE L'AGANOR

CONSTRUIRE ET FAIRE FONCTIONNER L'INFRASTRUCTURE NATIONALE QUALITÉ.

Décret N°0227/PR/MIMT du 23 Juin 2014

INFRASTRUCTURE NATIONALE DE LA QUALITÉ.

- **NORMALISATION.**
- **MÉTROLOGIE.**
- **ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ.**
  - **INSPECTIONS**
  - **ESSAIS ET ANALYSES** (Laboratoire)
  - **CERTIFICATION**
  - **ACCRÉDITATIONS**
- **PROMOTION DE LA QUALITÉ.**

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

"Votre passerelle vers la Qualité"

2. LE SYSTÈME NATIONAL DE NORMALISATION

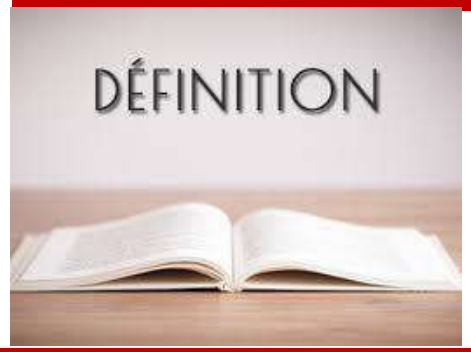

La Normalisation est la composante centrale de l'IQN, elle consiste en l'établissement des exigences, des spécifications ou des règles techniques applicables à la fabrication ou à la commercialisation des produits, biens ou service.

Mission de Normalisation

- **Élaborer et mettre en œuvre** la politique et la stratégie nationale de normalisation et de la Qualité.
- **Produire** les normes gabonaises à travers les Comités Techniques.
- **Faire de la veille normative sur** les normes gabonaises et internationales.

Elle a pour objet de fournir des documents de référence de portée national, sous régionale ou internationale, comportant des solutions à des problèmes techniques ou commerciaux afférant aux produits, biens et services.

Elle consiste a définir, en fonction des mœurs, des coutumes et des moyens techniques et financiers disponibles, les caractéristiques ou normes de produits, de biens ou services dans le but de précision, de simplification, de qualité, de moindre coût et de compétitivité.

Cadre réglementaire : principaux textes :

- Loi n° 006/2014 instituant le Système National de Normalisation du 28 août 2014 ;

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

2. LE SYSTÈME NATIONAL DE NORMALISATION

PROCESSUS D'ÉLABORATION DES NORMES.

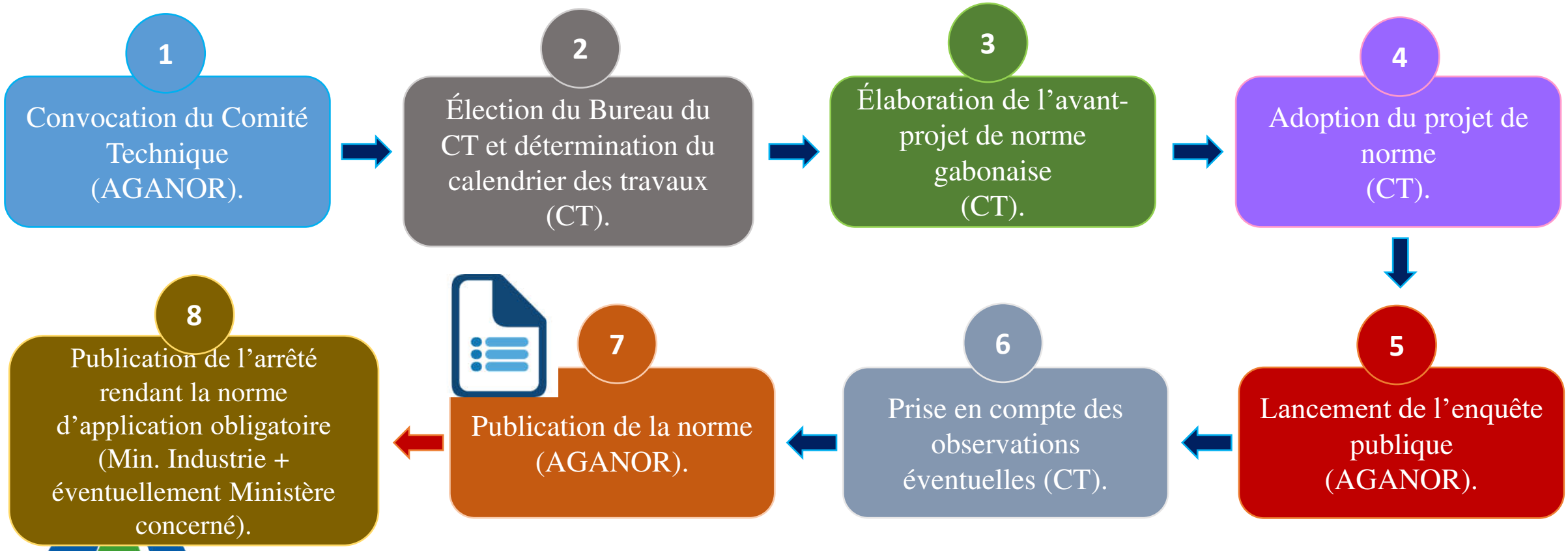

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

2. LE SYSTÈME NATIONAL DE NORMALISATION

4 Comités Techniques en fonctionnement :

CT1		Agroalimentaire.	**32** Normes adoptées, dont **4** d'application obligatoire et **9** en cours d'élaboration.
CT2		Bâtiment et génie civil.	**12** Normes adoptées, dont **9** d'application obligatoire et **7** en cours d'élaboration.
CT3		Tourisme et activités connexes.	**13** Normes adoptées, dont **1** d'application obligatoire.
CT14	IEC	Comité Électrotechnique National (CEN).	**324** Normes adoptées.

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

2. LE SYSTÈME NATIONAL DE NORMALISATION

LISTE DES COMITÉS TECHNIQUES EN COURS DE MISE EN PLACE :

Codes	Thématiques
CT4	***Forêt – Bois.***
CT5	***Education, Formation et Administration.***
CT6	***Développement durable.***
CT7	***Produits pétroliers et lubrifiants.***
CT8	*Matériel, équipements et structures en mer pour les industries pétrolières, pétrochimiques et du gaz naturel.*

Codes	Thématiques
CT9	*Communication, Télécommunication, messagerie, numérique.*
CT10	***Santé et Social.***
CT11	*Transport.*
CT12	***Produits Cosmétique.***
CT13	*Sécurité, sûreté et risque.*
CT15	*Évaluation de Conformité.*

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

2. LE SYSTÈME NATIONAL DE NORMALISATION

LISTE DES NORMES SUR L'EAU DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE :

- **NGA 13501 : Les eaux potables en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles) ;**
- **NGA 13502 : Code d'usages en matière d'hygiène pour l'eau potable en bouteille/conditionnées (autres que les eaux minérales naturelles) ;**
- **NGA 13503 : Norme pour les eaux minérales naturelles ;**
- **NGA 13504 : Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales.**

2. LE SYSTÈME NATIONAL DE NORMALISATION

Journée Internationale de la Normalisation :
Le 14 Octobre de chaque année.

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

3. LE SYSTÈME NATIONAL DE MÉTROLOGIE

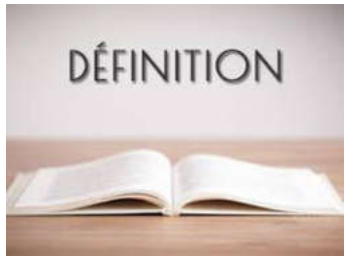

La deuxième composante de l'INQ est la **Métrologie**, science des mesures et ses applications, essentielle à la protection des consommateurs et nécessaire pour garantir la conformité des produits aux normes nationales ou internationales.

Il existe trois types de Métrologie.

Mission de Métrologie

- **Garantir** la traçabilité des étalons nationaux aux étalons internationaux.
- **Assurer** la vérification, l'étalonnage et les contrôles des instruments et des systèmes de mesure.
- **Mettre** en place un réseau de laboratoires accrédités.

Cadre réglementaire : principaux textes :

- Loi sur la Métrologie en cours d'adoption ;
- Décret n°85/MEN.MF portant réglementation du contrôle des Instruments de Mesure en République Gabonaise du 12 avril 1961;
- Décret n°0326/PR/MMIT complétant certaines dispositions du décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014.

3. MÉTROLOGIE SCIENTIFIQUE

Partie de la Métrologie où des scientifiques de tous les pays travaillent sur la définition les unités de mesures et leur matérialisation par des étalons.

Grandeurs	Unités	Symbole
Longueur	mètre	m
Masse	kilogramme	kg
Temps	seconde	s
Intensité du courant	ampère	A
Température	kelvin	K
Quantité de matière	mole	mol
Intensité lumineuse	candela	cd

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

3. MÉTROLOGIE INDUSTRIELLE

Partie de la Métrologie qui traite des mesures applicables aux contrôles de la production et aux contrôles qualité.

Elle permet de:

– Répondre aux besoins pratiques nationaux, notamment de l'industrie mais aussi de la métrologie légale

– Assurer les raccordements appropriés des étalons utilisés dans l'industrie et ceux nationaux

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

3. MÉTROLOGIE LEGALE

Elle traite de la qualité des mesures susceptibles d'affecter la répartition des marchandises, la santé, la sécurité, l'environnement, les transactions commerciales et opérations ».

Les distributeurs de carburant

Les instruments de pesage

Le tensiomètre

Les compteurs d'eau et d'électricité

Analyseur de gaz d'échappement

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation

BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

3. LE SYSTÈME INTERNATIONAL DE MÉTROLOGIE

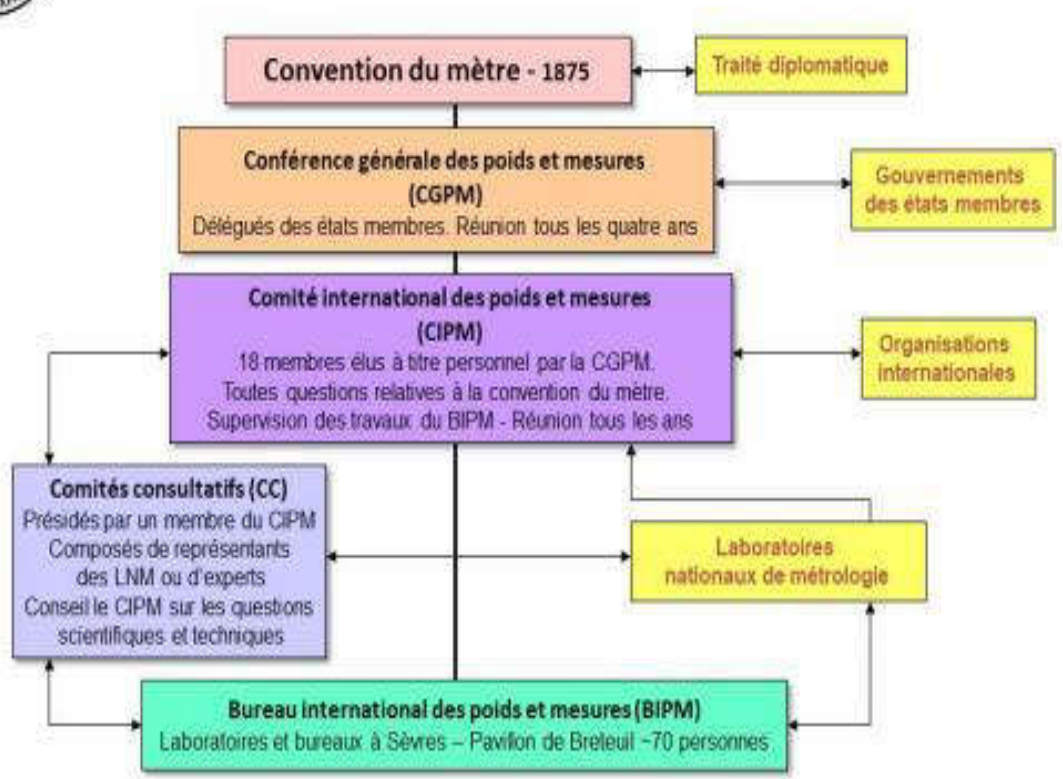

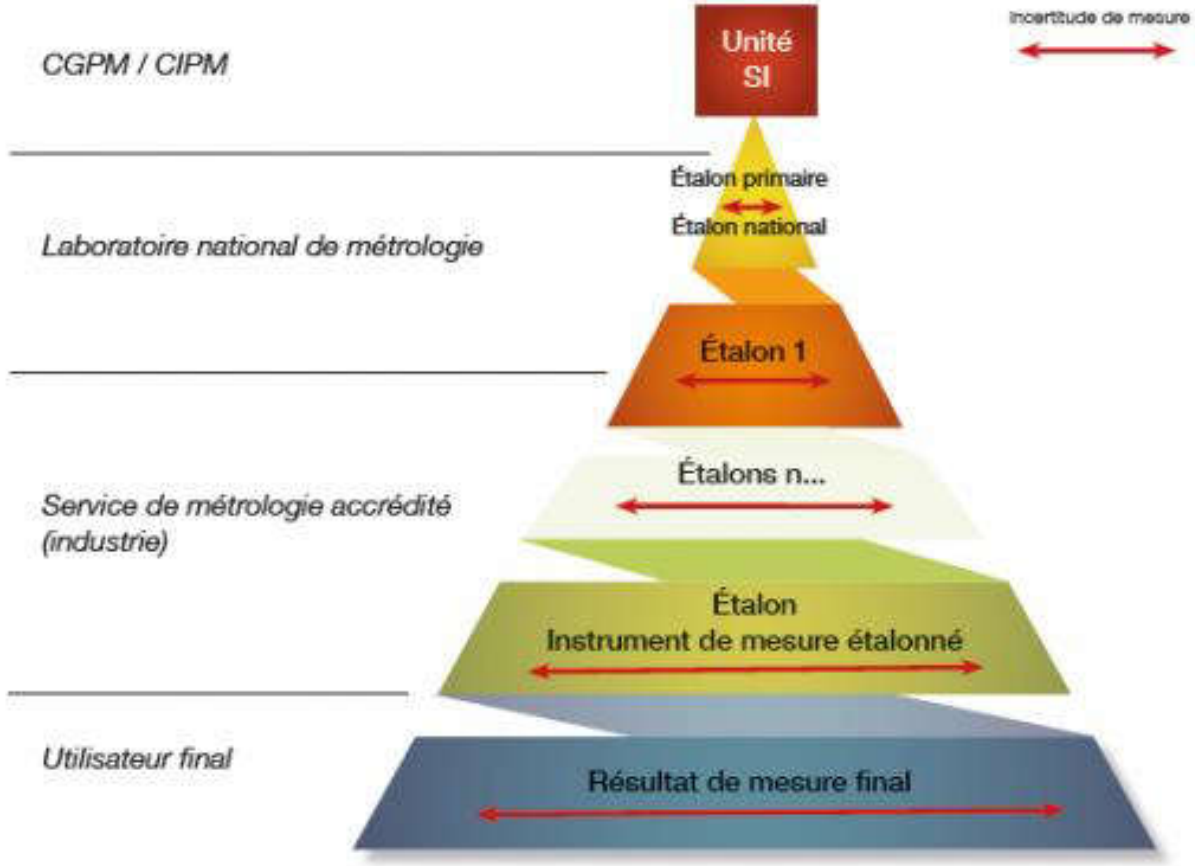

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation

BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

3. LE SYSTÈME NATIONAL DE MÉTROLOGIE

Journée Internationale de Métrologie : Le **20 Mai** de chaque année.

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

4. LE SYSTÈME NATIONAL D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

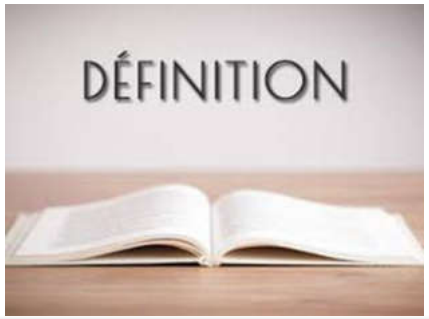

L'évaluation de la conformité est la troisième composante de l'INQ. C'est la procédure via laquelle un organisme spécialisé vérifie de manière directe ou indirecte, le degré de satisfaction d'un produit, service, système ou bien compétence du personnel aux exigences déterminées au préalable par une norme pertinente se rapportant au domaine d'application.

Mission d'Evaluation de Conformité

- **Inspecter,** contrôler et établir les certificats de conformité aux normes.
- **Certifier** le respect des exigences normatives des processus et produits.
- **Gérer** la marque nationale de conformité.

Cadre réglementaire : principaux textes :

- Décret n°0341/PR/MIM du 28 février 2013 instituant le système national d'évaluation de conformité aux normes.
- Arrêté n°053/MMI/MDDEPIP du 05 janvier 2016 fixant l'entrée en rigueur des contrôles portant sur l'évaluation de conformité aux normes des produits importés.

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

4. LE SYSTÈME NATIONAL D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

STRUCTURATION DU SYSTÈME NATIONAL D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

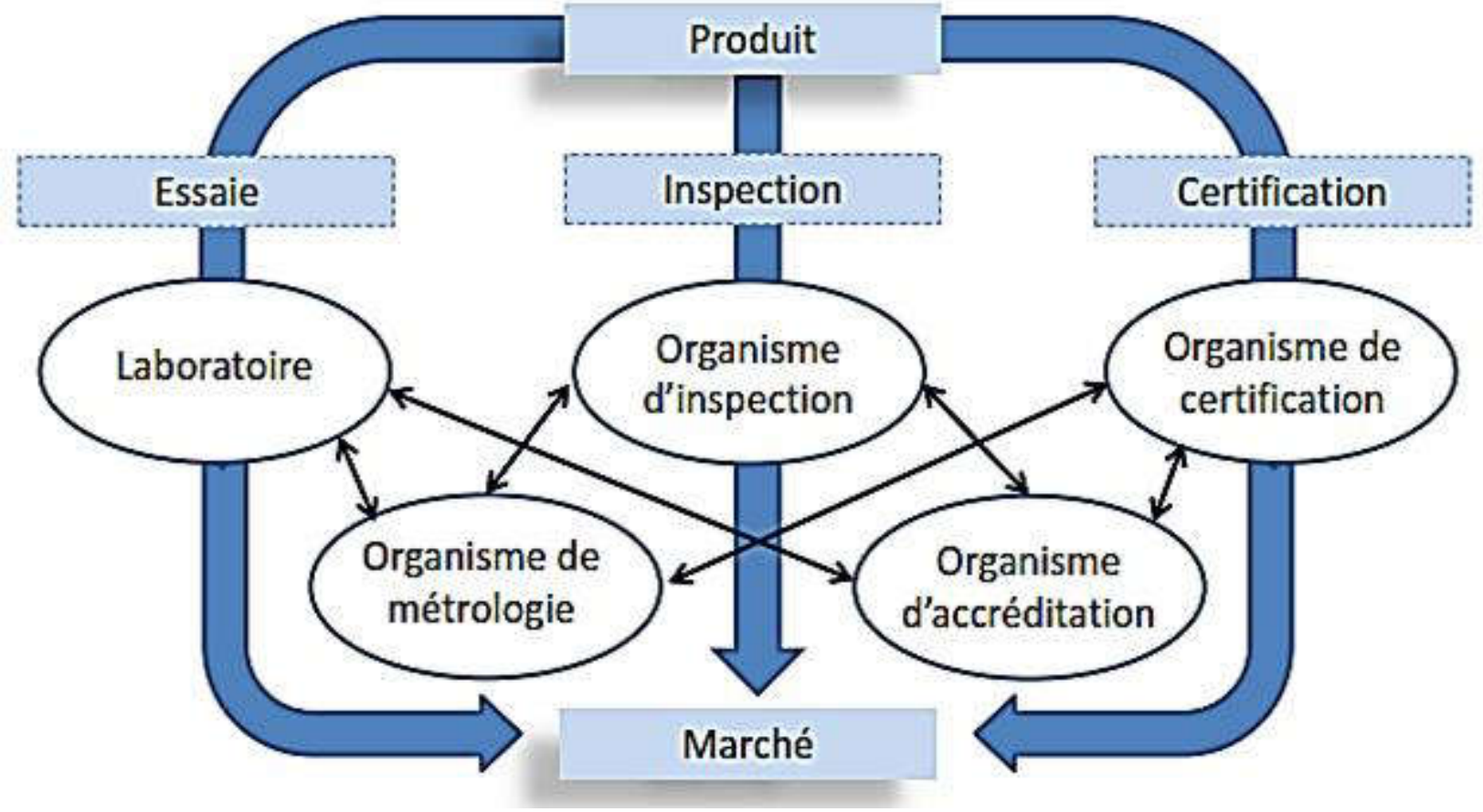

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

4. FOCUS SUR LE PROGRAMME GABONAIS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ : PROGEC

- Suivant le décret **227/PR/MIMT** portant création et organisation de L'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR), cette dernière a entre autres pour **mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Evaluation de la Conformité**.

- C'est à ce titre que conformément au décret **n°0341/PR/MIMT instituant le système National de l'Evaluation de la Conformité aux normes**, après une première tentative inaboutie en 2013, l'Agence a finalement lancé courant mars 2015, le Programme Gabonais de l'Evaluation de la Conformité (PROGEC).

PROGEC
Programme Gabonais d'Evaluation de la Conformité

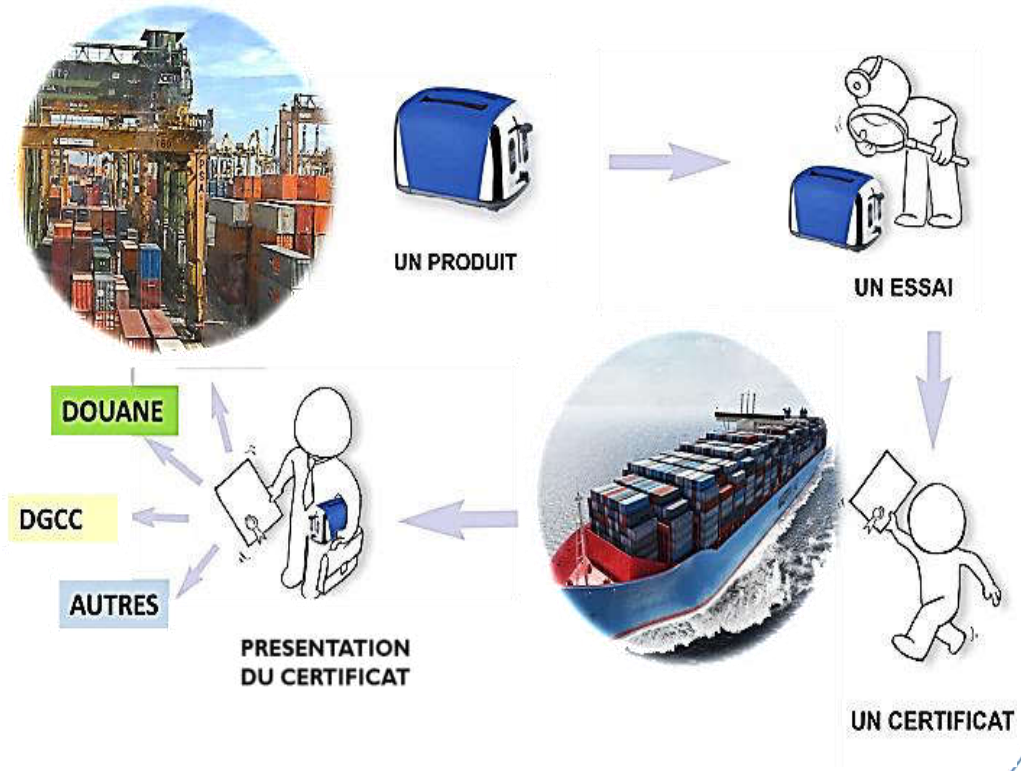

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

4. LE SYSTÈME NATIONAL D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

PRODUITS FAISANT ACTUELLEMENT L'OBJET DE CONTRÔLE CONFORMITÉ À L'IMPORT :

PROGEC
Programme Gabonais d'Evaluation de la Conformité

REPUBLIQUE GABONAISE
REPUBLIC OF GABON

Certificat de Conformité
Certificate of Conformity

1. **Machines et appareils, matériel électrique, électronique et leurs parties :** (Chapitre 84 et 85).

2. **Meubles; mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires; appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires; constructions préfabriquées :** (Chapitre 94)

3. **Génie-civil, produits des industries chimiques et bâtiment :** (Chapitre 28, 29, 31, 32, 35,38, 39, 40, 44, 45, 46, 68, 69, 70, 72 à 83).

4. **Santé et instruments et appareils médico-chirurgicaux, hygiène corporelle, cosmétique et Jouets :** (Chapitre 33, 34, 90, 95).

BUREAU VERITAS · SGS · intertek Total Quality. Assured.

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

"Votre passerelle vers la Qualité"

5. LE SYSTÈME NATIONAL DE PROMOTION DE LA QUALITÉ

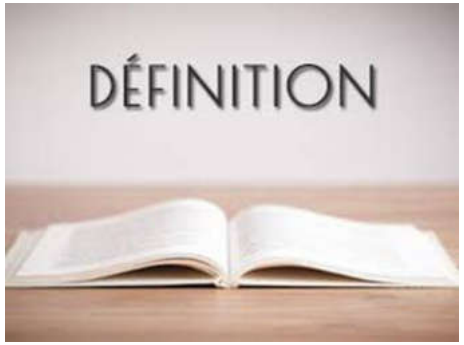

❖ La **promotion de la qualité** consiste à **promouvoir** une culture **qualité** dans le secteur privé et public via l'information, la sensibilisation, la formation et l'appui technique.

❖ C'est la voie obligatoire d'accès des économies aux marchés internationaux de plus en plus intégrés, concurrentiels et exigeants.

Mission de Promotion

- **Sensibiliser** à sur l'importance de l'infrastructure de la qualité.
- **Former** aux outils qualité.
- **Accompagner** à la démarche qualité, à la certification et à l'accréditation.

Cadre réglementaire : principaux textes :

- Décret n°0031/PR/MIM du 16 Janvier 2013 instituant le Prix Gabonais de la Qualité.

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

5. LE SYSTÈME NATIONAL DE PROMOTION DE LA QUALITÉ

Les activités de promotion de la qualité portent sur trois volets : la sensibilisation, la formation, la promotion.

- **La Sensibilisation** vise à éclairer et à faire adhérer les parties intéressées sur les enjeux et à les inviter à adopter les bonnes pratiques. Cela se fait au travers de séminaires, de spots publicitaire, de l'organisation par exemple d'une journée ou semaine nationale de la qualité.

- **La Formation** a pour but de mettre un pool d'expertise en qualité à la disposition d'une part des entreprises afin de les accompagner et de les assister dans leur démarche de certification, et d'autre part des organismes d'évaluation de la conformité (organismes d'inspection et d'audit, laboratoires d'essais) afin qu'ils disposent de compétences nationales capables selon le référentiel relatif aux systèmes d'assurance qualité de leurs domaines d'activité.

- **La Promotion** s'exprime souvent à travers des mesures incitatives telles que l'organisation et l'attribution d'un Prix Gabonais de la Qualité (PGQ) qui pourra distinguer un opérateur économique pour sa démarche exemplaire, quel que soit son secteur d'activité, sa taille et lui confèrera un avantage compétitif.

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

5. LE SYSTÈME NATIONAL DE PROMOTION DE LA QUALITÉ

Journée Mondiale de la Qualité :
Le 08 Novembre de chaque année.

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

"Votre passerelle vers la Qualité"

L'AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION (AGANOR)

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation

BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

"Votre passerelle vers la Qualité"

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Agence Gabonaise de Normalisation

Votre passerelle vers la Qualité

AGANOR
Agence Gabonaise de Normalisation

BP 23 744 - Tel.: +241 (0) 74 74 47 21
Centre Ville Immeuble Gabon Industriel
www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com
Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014